

La territorialisation s'est faite sur la base d'un regroupement de communes partageant des caractéristiques semblables telles que :

- le positionnement urbain,
- les caractéristiques relatives à la demande et à l'offre en logement locatif social.

Plusieurs principes ont été définis pour l'ensemble de la production neuve en termes de densité de l'habitat, du potentiel foncier mobilisable et des formes urbaines (cf. Annexe 3) :

- Une densité moyenne de 35 logements/ha (voirie et équipements inclus) différenciée en fonction de la localisation de la parcelle à bâtir en cœur de commune ou en continuité urbaine.

Secteurs	En cœur de commune	En continuité urbaine
1	50 à 65 logts/ha	35 à 50 logts/ha
2	35 à 50 logts/ha	20 à 35 logts/ha
3	20 à 35 logts/ha	15 à 25 logts/ha

- L'urbanisation est envisagée de manière préférentielle sur les 110 ha de disponibilités foncières identifiées dans le Projet de Territoire.

Orientations sur les formes urbaines

- o Secteur 1 : Diversifier les formes urbaines en périphérie d'urbanisation et maintenir une densité plus élevée en cœur de commune (petits collectifs/maisons de villes),
- o Secteur 2 : Diversifier les formes urbaines (habitat individuel dense/groupé) dans le respect de l'identité des bourgs,
- o Secteur 3 : Préserver les formes urbaines existantes et favoriser une urbanisation qui permette une maîtrise de l'étalement urbain.



Communes	Positionnement urbain			Logement social			
		Desserte RER	Densité	% LLS	Rattrapage SRU	Demandes 2006	
1 Arpajon Saint Germain-lès-Arpajon Egly Breuillet	communes à dominante urbaine	✓	communes denses	> 20 %	Breuillet (3 logements)	+++	D > 200
2 Bruyères le Châtel Ollainville La Norville Boissy sous Saint Yon	communes urbaines	✓ (gares RER proches)	communes moyennement denses	< 20 %	✓	++	D > 50 et D > 100
3 Lardy Marolles en Hurepoix Avrainville Cheptainville Guibeville Saint Yon	communes hors agglo. Parisienne ou rurales	✓	communes peu denses	< 20%	hors périmètre art. 55 - loi SRU	++ +	D > 100